



Municipalité de Scott
21 avril 2019

Voici un topo de la situation suite aux inondations majeures du 20 avril 2019 à Scott
Procédures avant la réintégration de votre domicile

1. RETRAIT DE LA RIVIÈRE

L'eau doit se retirer des routes. Nous prévoyons un retrait des eaux lundi le 22 avril en fin de soirée seulement.

2. ÉTAT DES ROUTES

Le MTQ (Ministère des transports du Québec) doit s'assurer de la sécurité des routes. Nous avons des bris majeurs à certains endroits. Suite à la confirmation du MTQ, les routes pourront être accessibles à nouveau.

3. HYDRO-QUÉBEC

Suite à la confirmation du MTQ, chaque résidence dont le panneau a été inondé, celui-ci devra être vérifié et approuvé par un entrepreneur électricien (licence RBQ). Cet entrepreneur fera parvenir un fax à Hydro-Québec pour confirmer la sécurité des installations. Par la suite, Hydro-Québec procédera au branchement. Vous n'avez aucun téléphone à faire, c'est à votre entrepreneur électricien de le faire.

4. DOCUMENTS DISPONIBLES

Un document d'Urgence Québec est disponible à la caserne (2700 rue Carrier) ou sur le site de la municipalité, appuyez sur l'icône Sécurité civile ou à l'adresse suivante :

http://www.municipalitescott.com/wp-content/uploads/2019/04/2019_En-cas-dinondation.pdf

5. SURVEILLEZ NOS COMMUNIQUÉS à venir sur les différents services de communication suivants :

- Radio 101,5
- Facebook Municipalité de Scott
- Site Internet de la Municipalité de Scott : www.municipalitescott.com
- Centre de coordination : 418-387-2037

**La Municipalité de Scott a ouvert un centre d'hébergement à l'aréna de St-Isidore
situé au 130 route Coulombe, Saint-Isidore. Pour TOUS besoins, 418-387-2037**